

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 19 juin 2023 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Jérémy Annen, Président
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Jean Berthet, Raphaël Bidon, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- MM. Marc Truan, Jean-Jacques Ronchietto, Adjoints
- Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

**Absent(e)s :**

- Mme Christine Tomassi
- M. Grégoire Odier

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal des séances du 24 avril et du 15 juin 2023
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Projet de délibération D269 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 691'000.- destiné à financer des aménagements routiers : route de Moillebin et chemin Jacques-Ormond
    - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 31 mai 2023.
    - Vote de la délibération
  - 5.2 Projet de délibération D270 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 31'000.- destiné à financer l'étude du projet d'installation d'une barrière du parking communal
    - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 5 juin 2023
    - Vote de la délibération
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis Clos : demandes de naturalisations

*M. Jérémy Annen, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse M. Grégoire Odier et Mme Christine Tomassi.*

#### Mot du président

À l'occasion de sa première séance et selon la coutume, M. le Président adresse quelques mots à l'assemblée.

*Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints, Monsieur le Vice-président, Chères et Chers collègues conseillers municipaux, Madame la secrétaire générale et secrétaire du Conseil, Mesdames et Messieurs du public, en vos titres et fonctions respectives,*

*Je tiens tout d'abord à vous remercier, Chères et Chers collègues, pour la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à la présidence de notre Conseil pour cette quatrième année de législature.*

*Je souhaite saluer le travail qui a été réalisé par Christine Tomassi, qui a conduit nos débats durant l'année écoulée avec sa traditionnelle rigueur, sa constance et beaucoup de clarté. Merci Christine depuis le Portugal pour cette présidence exemplaire – une main de fer dans un gant de velours.*

*Merci enfin à ma famille et plus particulièrement à ma compagne, convaincue que l'engagement politique ennoblit, mais que « bon parfois quand même ça fait un peu beaucoup ».*

*En prenant aujourd'hui la présidence de ce Conseil, permettez-moi de porter un regard sur le chemin parcouru depuis mon arrivée à Troinex en 2017. Immigré bardonnésien, charroti pour être précis, je siégeais depuis 2015 au Conseil municipal, où j'occupais la fonction de vice-président du Conseil. J'étais membre de la commission des Finances et je présidais celle du Développement durable.*

*À cette époque à Bardonnex, on commençait à parler d'un nouveau terrain de foot synthétique pour lequel nous étions unanimement très enthousiastes. C'est quelque temps après m'être installé au bout du chemin de Sous-le-Crêt que le président du PLR Troinex m'a proposé de succéder à M. David Lavergnat, qui venait de démissionner. J'ai répondu positivement à son appel et le 18 juin 2018, soit il y a tout juste cinq ans aujourd'hui, j'ai prêté serment devant notre Conseil.*

*Cinq ans plus tard, c'est avec beaucoup de fierté que je prends cette fonction. Mais ne vous y trompez pas : il ne s'agit pas de fierté personnelle que d'occuper cette place. Ce qui fait ma fierté, c'est notre système politique, ce système qui donne la possibilité à chacune et à chacun d'occuper, un jour, cette place. Je suis fier d'être citoyen de notre pays, où la démocratie n'est pas un vain mot et où chacun peut exprimer ses opinions sans censure et sans crainte de représailles.*

*S'exprimer est un droit dans notre pays, dans notre canton, dans notre commune, et comme tous les droits celui-ci implique certains devoirs – l'équilibre entre donner et recevoir, parfois si fragile, et si difficile à faire comprendre, à nos enfants notamment. Ainsi, le droit de s'exprimer s'équilibre avec le devoir d'écouter. Et ceci n'a pas seulement trait au temps de parole, nécessaire durant nos séances. Exprimer ses idées, écouter celles des autres, échanger, débattre, trouver des compromis, chercher la meilleure solution (ou parfois trouver la moins mauvaise des solutions), c'est notre rôle fondamental au sein de ce conseil.*

*Afin que les besoins de toutes les Troinésiennes et tous les Troinésiens, jeunes, moins jeunes, de toutes les couleurs politiques, de toutes les confessions soient entendus, considérés et concrétisés en action. Et pour cela, on prend la parole, on défend nos valeurs, sans oublier de mettre un peu de bon sens, le bon sens qui permet souvent de faire avancer les bonnes causes, sans oublier le respect qui permet de trouver le juste milieu. En un mot, continuons ensemble de cultiver cet esprit d'équipe qui nous est à tous et à toutes si cher.*

*Le président ou la présidente du Conseil municipal est appelé premier citoyen ou première citoyenne. Ceci ne veut pas dire qu'il se situe au-dessus des autres ou qu'il a droit à plus*

*d'égards. Tout au contraire, être premier citoyen ou première citoyenne de sa commune, c'est être le premier ou la première à être garant du respect des règles, des droits, des devoirs et à travers cela de toutes les personnes qu'il représente. C'est ce à quoi je m'engage pour toute cette année de présidence.*

*Je vous remercie de votre attention et que vivent Troinex, Genève et la Suisse.*

L'assemblée applaudit.

## **1. Approbation du procès-verbal des séances du 24 avril et du 15 juin 2023**

**Les procès-verbaux des séances du 24 avril et du 15 juin 2023 sont approuvés à l'unanimité.**

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. le Président donne lecture de deux communications.

### **Pétition des résidents du chemin du Champ-Carré : « Demande de sécurité renforcée dans le quartier du Champ-Carré »**

*Chers Membres du Conseil Municipal,*

*Nous, les habitants du chemin du Champ-Carré et signataires de la pétition ci-jointe, souhaiterions vous exprimer notre préoccupation en matière de sécurité dans notre quartier.*

*En effet, ces dernières années nous avons eu à subir un nombre croissant de cambriolages et autres nuisances et sommes inquiets pour notre sécurité. Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir prendre des mesures afin d'améliorer la sécurité dans notre quartier. Plus particulièrement, nous vous prions de prendre en considération les trois mesures suivantes :*

*Nous souhaiterions un renforcement de l'éclairage public la nuit. Une meilleure visibilité aiderait à dissuader les cambrioleurs et à rendre le quartier plus sûr pour les résidents et les visiteurs. Cependant, il est important de prendre en compte la biodiversité de la région, et de choisir des options d'éclairage qui minimisent les impacts négatifs sur l'environnement.*

*Ensuite, nous souhaiterions un passage beaucoup plus fréquent des agents de sécurité dans le secteur. Des patrouilles régulières peuvent décourager les comportements indésirables et améliorer le sentiment de sécurité des résidents.*

*Enfin, nous souhaiterions la mise en place d'un mur-clôture dans la haie qui longe la route d'Annecy et celle de Champ-Carré. Cela contribuerait grandement à dissuader les intrusions non autorisées dans le voisinage, tout en sécurisant également le quartier des accidents et du bruit étant donné que ces dernières années le trafic n'a cessé d'augmenter.*

M. le Président passe la partie suivante, consacrée aux solutions proposées en termes de matériaux écologiques, et poursuit avec la fin de la lettre.

*Nous sommes ouverts à toute suggestion qui permettrait de trouver un juste équilibre entre la protection de l'environnement et de la qualité de vie de notre voisinage.*

*Nous sommes convaincus que ces mesures contribueraient grandement à renforcer la sécurité des résidents, et nous espérons que vous considérerez notre demande avec sérieux. Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande et vous transmettons nos sincères salutations.*

*Les résidents du quartier du Champ-Carré*

Une pétition signée par une trentaine d'habitants est annexée.

### Discussion

M. le Président ouvre le débat sur l'entrée en matière.

Mme Latour demande à l'exécutif s'il y a plus de cambriolages dans le quartier du Champ-Carré que dans d'autres quartiers de Troinex.

M. Truan répond par la négative. Il y en a même très peu, c'est un problème de ressenti. Les statistiques montrent que le nombre de cambriolages baisse dans la commune année après année, tout comme à Veyrier et sur la frontière, car le Canton a mis en place un certain nombre de choses, notamment avec les polices françaises. Alors qu'en 2015, 4 à 5 cambriolages avaient lieu par mois, la moyenne aujourd'hui est de 1 à 1,5 par mois. La perception ne correspond pas à cette réalité. Les réseaux sociaux amplifient le phénomène. Le sujet est abordé régulièrement avec les APM lors des séances mensuelles et avec la police de proximité. Pour les uns comme pour les autres, Troinex ne connaît pas un problème de cambriolages. Cette plainte sera toutefois écoutée et une réponse sera apportée. Le Conseil municipal peut transmettre le sujet à l'exécutif ou à une commission.

M. le Président indique qu'il y a trois solutions : ne pas entrer en matière, renvoyer le sujet à l'exécutif ou le renvoyer à une commission.

Sur le principe, M. de Weck pense qu'il faut renvoyer cette pétition à une commission, puisqu'elle est adressée au Conseil municipal et qu'il est donc nécessaire d'auditionner les pétitionnaires. Une discussion avec la Mairie permettra de déterminer s'il y a lieu de prendre des mesures et, le cas échéant, lesquelles. Il suggère que le sujet soit renvoyé en commission Finances et sécurité et demande ce que propose la Mairie. M. le Maire pense que si le sujet est renvoyé en commission, il doit en effet être renvoyé à celle des Finances et de la sécurité. M. Berthet appuie le renvoi en commission proposé par M. de Weck.

Mme Latour suggère, puisque les pétitionnaires font valoir des considérations d'ordre écologique, que le sujet soit renvoyé à la commission ad hoc. Elle souhaite savoir si la haie est dans le domaine public ou privé. Le sentiment d'insécurité peut venir des haies de thuyas très imposantes, du fait que chacun est barricadé chez lui. Le quartier ressemble à un labyrinthe. Ce sentiment d'insécurité pourrait être atténué avec quelques recommandations. Des solutions pourraient être trouvées en commission Urbanisme, mobilité et grands projets ou avec les jardiniers de la commune pour aérer davantage le tout.

Mme Hirsch pense que les arguments concernant la lumière, la faune et la flore ont pour but d'éviter un refus d'entrer en matière par la Commune. L'aspect principal est la sécurité. Soit le Conseil municipal ne souhaite pas s'en occuper et renvoie à l'exécutif, soit il souhaite entendre les pétitionnaires. Dans ce cas, la commission Finances et sécurité est la plus adaptée. Dans un second temps, s'il fallait se poser des questions plus poussées sur les haies et les aménagements, le sujet pourrait changer de commission, mais les pétitionnaires souhaitent vraisemblablement avant tout être écoutés sur leur sentiment d'insécurité.

M. Truan encourage à ne pas traiter ce sujet dans trois commissions. Il y a beaucoup de travail dans chacune d'entre elles et la prochaine séance de la commission Finances et sécurité aura lieu le 4 septembre. Si le sujet passe ensuite par une autre commission, la réponse ne serait donnée qu'en fin d'année, ce qui n'a pas de sens. Le sujet n'est pas « franchement écologique ». De toute façon, les haies ne sont pas privées et sont en bordure de route. Les murs de lauriers qui séparent les propriétés ne sont pas en cause et ne seront pas touchés. La commission Finances et sécurité peut prendre en charge l'intégralité du sujet.

Mme Reymond-Dorsay affirme que les deux aspects peuvent être liés : c'est parce que les gens ont des haies énormes qu'ils ne se sentent pas en sécurité, ils ne voient pas ce qu'il se passe. Elle appuie le renvoi du sujet en commission Finances et sécurité.

M. le Président récapitule les deux options, le renvoi à l'exécutif et le renvoi en commission, et propose de passer au vote.

Renvoi à l'exécutif : 1 voix.

**À l'unanimité moins 2 voix, le sujet est renvoyé à la commission Finances, sécurité, règlements et communication de début septembre.**

**Lettre de M. Sébastien Bourqui : « Affectation de jeunes Troinésiens au Collège Claparède »**

*Monsieur le Président,*

*Je me permets d'attirer votre attention ainsi que celle du Conseil Municipal et de la Mairie sur l'affectation de jeunes Troinésiens au Collège Claparède pour la rentrée 2023.*

*En effet, le Département de l'Instruction Publique a fait part récemment à plusieurs futurs collégiens de notre commune que leurs études post obligatoires allaient se dérouler non pas au Collège Madame de Staël, comme le veut le plus élémentaire bon sens, mais au Collège Claparède.*

*En tant que parent doublement concerné par cette décision, je me permets de relever quelques éléments factuels :*

- Aucune ligne de transport public efficace n'existe ente Troinex et le Collège Claparède. Il faut compter dans le meilleur des cas 45 minutes de trajet – sans compter le temps perdu en raison des horaires du bus 45 qui sont ce qu'ils sont. Alors que neuf minutes sont nécessaires pour rallier le Collège Madame de Staël depuis Troinex-Mairie.*
- C'est donc 90 minutes que chaque Troinésien doit consacrer aux transports publics chaque jour pour se rendre au Collège Claparède. Contre 18 minutes pour le Collège Madame de Staël.*
- Alors qu'ils habitent Troinex, qu'ils ont choisi des filières proposées au Collège Madame de Staël, ils sont contraints de remettre en cause leurs activités extrascolaires et de réaménager leur vie sociale. Alors que, je le répète, un collège est à moins de dix minutes de leur domicile.*

*Le DIP dissimule son incohérence et un manque d'anticipation derrière les capacités d'accueil limitées d'établissements qui ont été réorganisés. Les Troinésiens n'ont pas à subir cet état de fait durant les quatre années de leurs études au Collège. Outre une absence de considération à leur égard, aucune mesure d'accompagnement n'est proposée en matière de transport. Bien qu'exigeant à l'égard des communes, le DIP reste fermé à tout dialogue.*

*Alors que les familles doivent rapidement s'organiser et que cette situation touchera chaque année plus de Troinésiens, je questionne la pertinence d'une intervention de la Commune auprès du DIP. D'une part pour dénoncer une situation à rebours du bon sens qui prétérite ses habitants et d'autre part pour étudier la mise en place d'une solution efficace (et durable) en matière de transports.*

*En vous remerciant de votre attention et avec mes meilleurs messages*

*Sébastien Bourqui*

Discussion

M. le Président ouvre le débat et passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire pense qu'il n'y a pas lieu de faire un débat. La Mairie a aussi été informée par d'autres parents qui s'inquiétaient de cette situation. Un projet de lettre adressée à la nouvelle Conseillère d'État responsable du DIP est en cours afin de montrer l'étonnement de la Commune. Cette dernière va se montrer revendicative par rapport à cette situation, qui va effectivement à l'encontre du bon sens. Il espère que cette lettre sera bien reçue. Le dernier courrier adressé à la Conseillère d'État précédente n'a pas rencontré beaucoup de succès. En ce qui concerne les lignes de bus, il rappelle que la ligne 45, permettant de se rendre au Collège Claparède, existe depuis 2017.

M. de Weck, qui a été le directeur d'une école postobligatoire, signale deux éléments. Les inscriptions des élèves au postobligatoire auront lieu très prochainement (le jeudi suivant), il faut donc aller très vite. Il suggère que le directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire, la directrice du Collège et École de commerce Madame de Staël et le directeur du collège Claparède soient mis en copie de la lettre adressée à la Conseillère d'État. Dans l'objectif de faire bouger les choses, il paraît judicieux d'écrire aux personnes qui portent la responsabilité de ces questions.

M. le Maire indique que des parents ont téléphoné aux directeurs, qui sont déjà informés de la situation. Cela n'empêche pas de les mettre en copie. Il rappelle que la maîtrise de la carte de répartition des élèves n'est pas du ressort de la Commune. Cette dernière va essayer de modifier la situation, mais cela fait dix ans qu'elle essaie pour les petits écoliers. La Mairie va faire le nécessaire et tiendra les conseillers municipaux au courant.

M. Rüttimann souhaite s'assurer que la priorité est donnée aux élèves de la commune et du canton. Des parents pourraient avoir du mal à comprendre que des élèves vivant au-delà des frontières cantonales soient admis au lieu de leurs enfants. À M. le Maire qui demande s'il parle de l'école de Troinex ou du Collège, M. Rüttimann affirme parler du Collège. M. le Maire indique que cet aspect peut être abordé, mais que la Commune va s'occuper des petits Troinésiens dans un premier temps. M. Rüttimann affirme que si des jeunes hors canton ont la priorité sur les Troinésiens, le problème est le même.

Mme Latour a été informée par des employés du DIP que des communes confrontées à un problème similaire, notamment Lancy, ont mis en place un transport scolaire par les TPG, avec des bus réservés aux écoliers qui doivent être transportés à heure fixe. En cas d'échec des revendications de la Commune, cela vaudrait la peine d'explorer cette piste.

M. le Maire souligne l'absurdité de cette situation, alors que le Collège Madame de Staël est très facilement accessible à pied, à vélo et en bus.

Mme Latour demande combien d'élèves Troinésiens sont susceptibles d'être envoyés à Claparède.

Mme Hirsch indique qu'il existe un temps limite qui ne doit pas être dépassé pour le déplacement entre le domicile et le Cycle et qu'il y a des bus spéciaux pour permettre aux élèves du Cycle de Drize de rentrer à Saconnex d'Arve. Cette limite de temps n'a toutefois plus cours à l'Enseignement Secondaire II (anciennement le postobligatoire). Les élèves sont jugés assez grands pour se débrouiller. Elle ne connaît pas le nombre d'élèves concernés.

M. le Président propose de voter sur la proposition de M. le Maire de laisser l'exécutif se charger de cette démarche.

**À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de laisser l'exécutif se charger de cette démarche.**

### **3. Communication des Président-e-s de commissions**

#### Communications de Mme Hirsch

La commission Sociale, jeunesse, loisirs et communication s'est réunie deux fois depuis notre dernière séance du conseil municipal.

Lors de la séance du 22 mai, Mme Léa Déchamboux et M. Patrick Hess sont venus nous faire un point de situation sur Assemblage'S. Mme Déchamboux se prépare depuis août 2022 à reprendre la direction du festival. L'édition 2023 a été préparée conjointement par M. Hess et Mme Déchamboux. Le festival est dans les chiffres noirs (l'édition 2021 avait été plus coûteuse à cause de la location du chapiteau, mais cela avait été prévu et les comptes sont à l'équilibre).

Pour rappel, notre Conseil municipal avait voté un crédit supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à une augmentation de la subvention octroyée à Assemblage'S, qui s'est donc élevée CHF 65'000.- en 2022 et 2023. Dès 2024, la subvention totale prévue est de CHF 100'000.-, sous réserve bien sûr du bilan à présenter à la commission SJLC. Un projet de convention a été préparé et sera aussi présenté à la commission lorsqu'il aura été finalisé.

La présentation complète de Mme Déchamboux et M. Hess est à disposition sur CMNet.

Lors de cette même séance du 22 mai, la commission s'est penchée sur la motion du groupe des Verts, intitulée « Mobilité : soutien à la transition climatique et lutte contre la vie chère » et je laisse M. Roland Rüttimann lire le rapport de commission sur ce point.

M. Rüttimann donne lecture du rapport de commission :

Lors de cette commission, les commissaires ont échangé longuement sur cette problématique qui concerne aussi notre commune.

Dans une première étape, l'exécutif a expliqué qu'il est plus souhaitable d'intervenir lors des budgets pour effectuer des modifications importantes en cours d'année. De plus, l'exécutif a précisé que le bonus de l'année précédente provient d'un ajustement de revenus d'une année antérieure et qu'il n'est pas prévu de le dépenser au vu des nombreux investissements en cours, dont le centre sportif, qui va être inauguré prochainement avec la nouvelle crèche.

Les autorités ont ainsi précisé toute une palette de mesures déjà en place pour subventionner les transports en commun, aider les concitoyennes et concitoyens dans la précarité ainsi que favoriser la transition écologique. De plus, les montants alloués pour ces actions n'ont pas encore eu besoin d'être augmentés.

Dans ce contexte, les différents points de la motion ont été passés en revue et discutés par les commissaires. Les commissaires ont également encouragé la Mairie à se pencher sur ce qui était faisable pour la disparition des cartes journalières et pour le prix des repas des cuisines scolaires.

En attendant, les commissaires se sont mis d'accord à l'unanimité (7 présents, 2 absents) sur les deux subventions suivantes, qui sont exceptionnellement demandées en cours d'année et qui pourront soutenir de manière plus importante nos habitants.

Nous avons accepté la motion amendée uniquement sur ces deux points suivants :

- une aide financière d'un montant de 200 francs au total par abonnement TPG Tout Genève. Cela concerne uniquement les enfants habitant la commune de Troinex et qui ont terminé la 8P pour passer au Cycle. Cette subvention est valable pour un abonnement par enfant et jusqu'au 31 juillet 2024 (premier abonnement ou renouvellement uniquement).
- une subvention sur la carte journalière, donc une réduction de 42 à 35 francs, ce qui représente une aide de 7 francs par jour pour ces cartes.

Tous les membres présents lors de cette commission ont accepté ces deux propositions.

Mme Hirsch poursuit ses communications :

Lors de la séance du 12 juin, Mmes Paola Ferretti, coordinatrice région Lac Salève, et Sandrine Queiroga, responsable d'équipe TSHM (travailleurs sociaux hors murs), sont venues nous présenter le bilan de leurs actions à Troinex et demander une augmentation du budget afin de mieux répondre aux besoins des jeunes de la commune. La présentation très complète (que vous pouvez consulter sur CMNet) a convaincu les membres de la commission et la Mairie va donc intégrer une augmentation au budget 2024, budget que la commission des Finances examinera le 1<sup>er</sup> novembre.

En deuxième point de la séance du 12 juin, la Mairie nous a parlé du plan de mobilité seniors pour lequel un groupe de travail a été formé, qui a dû se réunir aujourd'hui pour la première fois.

En réponse à la proposition de M. Rüttimann, Mme Latour indique que les cartes journalières sont d'ores et déjà repassées à 35 francs. En tant que bénéficiaire, elle remercie l'exécutif pour son efficacité.

Communications de Mme Schneider-Bidaux

La commission Développement durable et infrastructures s'est réunie une fois depuis la dernière séance, le 31 mai, et nous avons – en plus du sujet qui donnera lieu à un rapport et un vote du Conseil municipal ce soir – une présentation sur la situation de la levée des déchets sur la commune.

Comme vous le savez, il n'y a plus de déchetterie commune centralisée mais un certain nombre d'écopoints répartis sur la commune. À terme, il est prévu de faire plusieurs écopoints enterrés, comme c'est le cas au chemin Dottrens, devant la mairie ou devant la salle communale. De façon générale, entre 2015 et 2021, les Troinésiens ont diminué leur quantité de déchets, comme il est demandé par le canton.

Nous sommes plutôt bons élèves mais pourrions encore faire mieux, surtout dans la quantité des déchets de cuisine, qui est (heureusement ou pas) stable depuis que cela a été mis en place, et les papiers-cartons, pour lesquels il y a une nette diminution du recyclage. Les raisons ne sont pas connues (peut-être que plus de gens vont à l'ESREC). Nous allons continuer à aborder le sujet. Il est à relever qu'une solution a été trouvée pour les déchets de jardin depuis début juin et que cela semble répondre à certaines demandes des habitants.

Mme Schneider-Bidaux demande davantage de tri de déchets aux conseillers municipaux et aux auditeurs.

#### Communications de M. Amstad

La commission Urbanisme, mobilité et grands projets s'est réunie en date du lundi 5 juin 2023.

Le plan directeur forestier de notre commune nous a été présenté par M. Fouvy. Il s'agit, comme pour le PDCom, d'aménagement du territoire communal, d'un plan global des forêts et cordons boisés du canton. Nous avons étudié ce plan directeur et une résolution devra être votée en septembre.

L'administration a demandé à l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) un délai supplémentaire afin de pouvoir examiner attentivement ce plan directeur forestier durant la période estivale. Compte tenu de la complexité du sujet et de l'importance des enjeux liés à la gestion de nos forêts et espaces verts, il est essentiel de consacrer le temps nécessaire à une analyse approfondie.

#### **4. Communications de la Mairie**

##### Communications de M. Guy Lavorel, Maire

M. le Maire présente Mme Samantha Reichenbach, qui assiste à la séance, et lui souhaite la bienvenue. Nouvelle engagée de la Commune en poste depuis près de trois semaines, elle sera l'assistante de Mme Nolwenn Bocquet.

##### **Lettre de remerciement de M. Olivier Niederhauser**

Aux membres du Conseil municipal de Troinex

Chères/chers membres du Conseil municipal,

Chères/chers ami-e-s,

Alors que je ne réalise pas encore vraiment qu'une page importante de ma vie s'est tournée, je tiens à vous remercier vivement pour tous vos messages et pour le beau cadeau que vous m'avez offert à l'occasion de mon départ à la retraite.

Vos nombreuses marques d'attention, que ce soit lors de la dernière séance du Conseil municipal ou pour ma fête de départ, m'ont beaucoup touché et je vous en suis très reconnaissant.

Grâce au magnifique cadeau que vous m'avez fait, que je devrai apprivoiser dans un premier temps, je me réjouis de découvrir les cieux de Genève et de Naxos, et d'avoir des étoiles plein les yeux !

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été et me réjouis de vous revoir lors des prochaines fêtes qui animent notre belle commune.

Avec mes cordiales salutations.

Olivier

M. le Maire précise que M. Olivier Niederhauser a promis d'être présent vendredi pour l'inauguration de la crèche.

##### **Signature du contrat avec LGH**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons enfin signé le contrat de prestation avec LGH ce lundi 5 juin. Cette signature est l'aboutissement d'un projet de longue date.



Nous souhaitons également vous rappeler que l'inauguration officielle de la zone sportive, de la crèche et de ce qui va avec, notamment le local des jeunes, est prévue pour le vendredi 23 juin. C'est avec enthousiasme que nous vous invitons tous à participer à cet événement marquant, où nous pourrions célébrer ensemble la concrétisation de ce projet.

### **Projet Ferme de la Culture**

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le concours pour la Ferme de la Culture a abouti. Un vernissage public aura lieu à la rentrée scolaire, le 23 août, à la Salle des fêtes, lors duquel seront présentés les projets ainsi que le lauréat du concours.

C'est à nouveau un beau projet pour Troinex qui marque l'aboutissement de ce processus. Dans la perspective de sa réalisation, la Ferme de la Culture permettra d'offrir aux habitantes et habitants de notre commune une offre culturelle riche et variée.

### **Audit du TCS**

Le TCS nous a proposé un audit du chemin de l'école gracieusement. Il s'est déroulé le vendredi le 25 mai, de 7h à 16h30.

Cet audit nous permettra d'obtenir une évaluation professionnelle de la sécurité du chemin de l'école, en identifiant les éventuels points de préoccupation ou d'amélioration. Il s'agit d'une occasion précieuse pour veiller à la sécurité de nos enfants lors de leur trajet quotidien vers l'école.

Nous tenons à remercier le TCS pour cette initiative et pour son soutien précieux dans cette démarche. Nous attendons avec impatience les résultats de cet audit, qui contribueront à guider nos actions futures visant à améliorer la sécurité aux abords de l'école.

### **Benne à déchets de jardin**

Comme l'a annoncé Mme Schneider-Bidaux, depuis le 2 juin 2023, une nouvelle benne pour les déchets de jardin est mise à disposition à la route de Bossey 43, tous les vendredis de 15h à 18h et tous les samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

### *Communications de M. Marc Truan, Adjoint*

Pas de communication.

### *Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint*

### **Retour sur les manifestations :**

#### **Thé dansant**

Le Thé dansant s'est déroulé le samedi 3 juin à la salle des fêtes de Troinex.

Il y a eu la participation d'environ une trentaine de personnes, dont un tiers étaient de notre commune.

Les personnes présentes ont beaucoup apprécié la prestation des musicien-nes de l'Orchestre Duo Génération avec un répertoire très varié sur des rythmes divers et de différentes générations.

Le goûter offert par la commune a été réalisé par des jeunes dans le cadre des P'tits jobs proposés par les travailleurs sociaux hors murs.

#### **Brunch culturel**

Le brunch culturel organisé dans le cadre de l'exposition de Mme Elsa Barbieri s'est déroulé le dimanche 4 juin dès 11h. Seules une vingtaine de personnes étaient présentes à cet événement, il est vrai que la matinée estivale n'a peut-être pas incité les gens à y participer ! Toutefois, l'exposante était ravie de pouvoir partager sa passion et expliquer sa manière de travailler.

### **Pianos égarés**

Les Pianos égarés, ce sont des pianos en libre-service installés en libre-service dans l'espace public du 8 au 25 juin, tous les jours de 9h à 21h. L'édition 2023 met à disposition des passant.e.s une vingtaine de pianos dans diverses communes genevoises. Les Pianos égarés sont organisés par l'association Tako en partenariat avec les communes genevoises.

L'interaction sociale est au cœur des projets Tako, dont l'objectif est de créer des expériences collectives et participatives et de favoriser la rencontre entre les gens, entre voisin.e.s et passant.e.s.

Notre commune participe, pour la première année, à cette programmation et a organisé une soirée d'ouverture le jeudi 8 juin en collaboration avec la Ferme Rosset. Deux talentueux pianistes, MM. Florent Franklé et Gabriel Berrebi, ont joué des œuvres de Debussy, Chopin et Schubert. M. Berrebi a fait la surprise d'inviter ses partenaires de musique de chambre de la Haute École de musique, M. Quentin Cartier (clarinette) et Mme Joanna Da Costa Pereira (chant) pour ce moment musical.

En seconde partie de soirée, un duo violon-piano, Mme Isabelle de Brossin de Méré et M. Nadji Abbas Terki, a joué en sonate.

### **Accueil des nouveaux habitants au Parc des Crêts (phase 1 du 13 juin dernier)**

Après avoir bénéficié d'une présentation interactive par Urbagestion sur les avantages de vivre au Parc des Crêts et à Troinex, les habitants ont entamé une balade organisée dans la commune mettant en valeur les lieux essentiels comme la nouvelle zone sportive, son restaurant et sa crèche, la ferme Rosset, l'école, la mairie et son parc et le jardin de Colchique. Au terme de cette visite, ils sont arrivés à la salle des fêtes pour le discours officiel.

La soirée s'est terminée autour d'un apéritif de bienvenue préparé par Trajets, durant lequel les sociétés communales et divers acteurs importants de notre commune ont présenté leurs activités.

Un accueil pour la deuxième phase du Parc des Crêts est prévue le 31 octobre prochain sur le même modèle. La soirée a été appréciée de tous.

### **Sortie des Aînés**

Vendredi 16 juin, partis de Troinex avant 8h, nous sommes arrivés à Courtelary chez Camille Bloch en milieu de matinée pour une visite libre de la Chocolaterie. Bien plus qu'un musée du chocolat, Camille Bloch vous emmène dans un voyage de saveurs et de découvertes dont vous êtes vous-même l'acteur.

La suite de la journée s'est déroulée aux Breuleux où nous avons pris le repas et surtout profité d'un temps libre pour nous balader sur le site du Roselet et visiter les écuries. Le Roselet est l'origine et le cœur de la Fondation pour le cheval et c'est ici qu'Hans Schwarz a pu réaliser son rêve, un home pour vieux chevaux.

Environ 50 personnes étaient inscrites à cette belle sortie, toujours très appréciée.

### **Manifestations à venir**

- Vendredi 23 juin : Inauguration de la crèche et du restaurant
- Mardi 27 juin : soirée des 8P
- Jeudi 29 juin : soirée du jardin d'enfants « Gaspard et Trottinette »
- Samedi 1<sup>er</sup> juillet : fête des écoles
- Mardi 1<sup>er</sup> août : Fête Nationale

### Questions

M. A. Odier demande combien de personnes habitent aux Crêts en ce moment. M. le Maire indique qu'il y a 80 logements. Une centaine de personnes étaient présentes lors de l'accueil. À M. A. Odier qui s'étonne de ce nombre, M. le Maire relate que les travaux avancent bien. Les habitants qui ont participé à la séance d'accueil ont été tellement enthousiastes qu'ils pensent venir à la prochaine séance. Cela leur permettra de rencontrer leurs voisins, c'est une bonne chose que le nombre de participants augmente à chaque événement.

À M. A. Odier qui demande s'ils passent par le parking ou s'il existe un autre accès, M. le Maire indique qu'il y a un petit cheminement bien protégé, avec des aménagements terminés, notamment des arbres. Comme le reste du chantier, c'est très bien fait et a été très bien accueilli. M. Ronchietto précise que l'accès se situe juste après l'arrêt du bus.

M. le Président souligne que c'était une belle soirée et pense que tout le monde a apprécié de rencontrer ces nouveaux habitants, fort sympathiques, des nouveaux contribuables de notre commune (*Rires*).

## 5. Projets de délibérations

### 5.1. **Projet de délibération D269 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 691'000.- destiné à financer des aménagements routiers : route de Moillebin et chemin Jacques-Ormond**

Mme Reymond-Dorsay donne lecture du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 31 mai 2023 :

*Chers membres de l'Exécutif, chers membres du Conseil Municipal,*

*Voici ce qui a été débattu lors de notre dernière commission.*

*Force est de constater que depuis 2016, année pendant laquelle la vitesse des 30km/h a été instaurée au sein de notre commune, de nombreux conducteurs ne respectent pas encore cette limitation de vitesse et roulent à 40 voire 50 km à l'heure.*

*Près de sept ans ont passé et nos objectifs pour fin 2023 et début 2024 sont de renforcer les mesures afin que la vitesse soit réduite sur certains axes, en ce sens :*

- *Modération du trafic sur l'axe Ormond-Moillebin*
- *Mise en conformité des arrêts TPG (hauteur des quais et sécurisation des accès piédestres)*
- *Continuité et largeur des trottoirs*

*La mise en œuvre de ces objectifs communaux se fera en parallèle aux travaux de réparation des canalisations d'eau situés entre le chemin de Saussac et le chemin Jacques Ormond, jugés urgents par les SIG. Afin de réduire l'impact de plusieurs chantiers successifs et de bénéficier d'une réduction du coût des travaux lors de l'appel d'offres, il a été décidé de réaliser les travaux conjointement. Ils se dérouleront à partir du 11 septembre 2023 et jusqu'au 23 février 2024. Il est évident que les travaux des SIG seront à leur charge et ceux en rapport avec la Commune à la nôtre.*

*Avant de passer au devis, examinons les travaux communaux proposés sur la route de Moillebin en partant de la Place de la Mairie au terminus du bus 45.*

1. *Quais TPG réhaussés (à + 22 cm) et repositionnés avec rétrécissement bilatéral*
2. *Élargissement des trottoirs*
3. *Réfection de la chaussée*
4. *Terminus 45 : rétrécissement bilatéral avec marquage et potelets*

*Passons maintenant aux travaux communaux proposés au chemin Ormond, soit*

1. *Rétrécissement bilatéral (modération)*
2. *Quais TPG réhaussés (à + 22 cm) et repositionnés*
3. *Fourniture et pose d'un nouvel abribus direction Carouge*
4. *Passage piétons*

### 5. Éclairage intensif sur le passage piétons

L'abribus sélectionné sera identique à celui du terminus 45, soit type City 90.

La durée totale des travaux mentionnée – soit du 11 septembre 2023 au 23 février 2024 – se répartira en cinq étapes respectivement de 3 semaines, 4 semaines, 2 semaines, 5 semaines et 2 jours.

Venons-en au devis choisi. Le projet étant habituellement piloté par le maître de l'ouvrage dont les travaux sont les plus importants et onéreux, dans ce cas la Commune, les SIG se sont alignés aux choix des critères et aux résultats de l'appel d'offres organisé par nos mandataires ingénieurs (Trafitec et iDTech).

En fonction de différents paramètres (prix, organisation, qualité technique, références et formation), sur cinq candidats l'offre de Rampini & Cie a été retenue. Le devis général se présente comme suit :

- Travaux : 474.000.- CHF
- Prestations liées aux travaux : 26.000.- CHF
- Frais divers et honoraires : 83.500.- CHF
- Divers et imprévus (réserve de 10%) 58.000.- CHF

Ce qui nous amène à 641.500.- CHF auquel ajoutons la TVA de 7.7% (49.395.50.- CHF) pour un **total TTC qui se monte à 691.000.- CHF**

Nous sommes alors passés au principe d'un vote (à l'unanimité) puis à celui de **ce projet-ci qui a été voté à l'unanimité.**

Messieurs et Mesdames les membres du Conseil Municipal, la Commission Développement Durable et Infrastructures vous recommande d'en faire de même.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote de la délibération, dont il donne lecture :

*Vu la volonté de la Commune de modérer le trafic sur l'axe route de Moillebin-chemin Jacques-Ormond,*

*vu la nécessité de mettre en conformité des arrêts TPG (hauteur des quais et sécurisation des accès pédestres),*

*vu la nécessité de travaux portant sur la continuité et la largeur des trottoirs,*

*vu les travaux de canalisations décidés en parallèle par les SIG au chemin Jacques-Ormond et au chemin Saussac,*

*vu l'étude du projet par les bureaux d'ingénieurs Trafitec et iDTech,*

*vu l'offre d'honoraires et de prestations de l'entreprise Rampini & Cie pour effectuer ces travaux,*

*vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 31 mai 2023,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e), et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité**

1. D'approuver les travaux d'aménagement routiers : route de Moillebin-chemin Jacques-Ormond.

2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 691'000.- destiné à financer les frais d'aménagement nécessaires à la mise en place de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.

3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 691'000.- au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux estimée à 2024.

## **5.2 Projet de délibération D270 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 31'000.- destiné à financer l'étude du projet d'installation d'une barrière du parking communal**

M. Berthet donne lecture du rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 5 juin 2023 :

*La commission Urbanisme, mobilité et grands projets a traité, lors de sa séance du 5 juin dernier, le sujet d'un crédit d'étude en vue de la réalisation d'une barrière pour gérer l'accès au parking communal.*

*Ce projet a été abordé lors de plusieurs séances préalables de la commission lors desquelles les grandes lignes du projet ont été discutées et entérinées.*

*Le projet consiste à placer la barrière de manière transversale afin d'obtenir le meilleur ratio entre espaces de stationnement et sécurité. Celle totalement à l'intérieur du parking et celle totalement à l'extérieur n'ont pas été retenues.*

*Deux à trois places devraient être supprimées pour cette réalisation, le solde de places disponible dans le parking devrait être de 36.*

*Un nouveau passage pour l'accès piéton sera réalisé dans le mur en béton, et des places motos (également payantes) sont également prévues.*

*Plusieurs membres titulaires de la commission étant absents lors de la séance, une discussion a eu lieu afin de clarifier certains interrogations des remplaçants. Les réponses apportées ayant été satisfaisantes, sur proposition du Président*

**La commission a accepté à l'unanimité le montant du crédit d'étude de CHF 31'000.- et vous invite à en faire de même.**

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote de la délibération, dont il donne lecture :

*Vu le projet de la commune d'installation d'une barrière à l'entrée du parking communal,*

*vu l'offre d'honoraire et de prestations du bureau CDO architecture,*

*vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 6 juin 2023,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e), et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité**

1. D'approuver l'étude du projet d'installation d'une barrière à l'entrée du parking communal.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 31'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

## **6. Propositions individuelles et questions**

**Places de dépose-minute à la gare CEVA du Bachet-de-Pesay**

M. Berthet a été interpellé par des personnes qui amènent des gens à la gare CEVA du Bachet-de-Pesay. Il y a une place ou deux de dépose-minute, qui sont toujours occupées. Lors d'une dépose, une personne s'est garée en partie sur le trottoir et a été interpellée par la police municipale de Lancy, qui l'a menacée d'une amende de 240 francs. M. Berthet demande à la Mairie si, en attendant la réalisation du bus 49, il serait possible d'avoir plus de places de dépose. Il n'y a pas d'endroit pour attendre des gens à la gare, ce qui est un peu problématique.

M. le Maire indique qu'en cas de dépose, il suffit, s'il n'y a pas de bus, de faire le circuit du bus, déposer la personne et partir.

Mme Latour indique que la question des gens qui en attendent d'autres se pose également. Étant souvent à cette gare, elle a observé cette situation à plusieurs reprises. Il n'y a aucune place prévue à cet effet.

M. Berthet précise que le cas qu'il évoque est celui d'une personne qui déposait une maman avec un bébé et une poussette.

M. le Maire indique que la question sera posée. M. Berthet le remercie.

### **Arrosage des courts de tennis**

Alors que la commune est malheureusement déjà confrontée à cette période de l'année à une certaine sécheresse, Mme Latour demande s'il serait possible d'inciter les habitants, ainsi que certaines entreprises, notamment le club de tennis, à maintenir l'arrosage au minimum. Elle était surprise de voir que les terrains de tennis, en terre, étaient copieusement arrosés avec des jets d'eau. Elle en comprend l'utilité pour réduire la poussière mais souhaite une certaine modération.

M. Botbol indique que l'arrosage des terrains de tennis pourrait être un peu mieux géré, mais souligne qu'il est indispensable sur la terre battue, qui sinon est injouable.

Mme Latour comprend cela. Elle souhaite simplement inciter à la modération, que chacun dans la commune ait conscience de ce problème.

M. le Président demande au public et à la procès-verbaliste de bien vouloir se retirer avant le point 7, qui sera traité à huis clos.

*Départ du public et de la procès-verbaliste à 20h59.*

## **7. Huis Clos : demandes de naturalisations**

*Mr le Président lève la séance à 21h10*

Le Président :

Jérémy Annen

La Secrétaire :

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :